
***UICN, Union internationale
pour la conservation de la
nature et de ses ressources
Gland***

Traduction libre en français d'un document
établi originellement en anglais. En cas de
différence, seule la version anglaise de ce
rapport fait foi.

***Rapport de l'organe de révision
au Conseil sur les états financiers
consolidés 2017***





Rapport de l'organe de révision au Conseil de l'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Gland

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2017, le compte consolidé des revenus et dépenses, le compte consolidé des fonds et réserves, le compte consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 ci-joints sont conformes à la loi suisse, aux statuts de l'UICN et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites dans l'annexe.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse, les International Standards on Auditing (ISAs) et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers consolidés ».

Nous sommes indépendants de l'UICN, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations du rapport de gestion

La Direction est responsable des autres informations du rapport de gestion. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des états financiers consolidés, des états financiers individuels de l'UICN et de nos rapports correspondants.

Les autres informations du rapport de gestion ne constituent pas l'objet de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés et nous ne formulons aucune appréciation sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers consolidés, il est de notre devoir de lire les autres informations du rapport de gestion et de juger s'il existe des incohérences significatives par rapport aux états financiers consolidés ou à nos conclusions d'audit, ou si les autres informations semblent présenter des anomalies significatives d'une autre façon. Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous devons communiquer ce fait. Nous n'avons aucune remarque à formuler à ce sujet.

Responsabilité de la Direction pour les états financiers consolidés

La Direction est responsable de l'établissement des états financiers consolidés en conformité avec les exigences légales, aux statuts de l'UICN et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites dans l'annexe. La Direction est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, la Direction est responsable d'évaluer la capacité de l'UICN à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'UICN à poursuivre ses activités et d'établir les états financiers consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse, les ISAs et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se basant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse, les ISAs et les NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives pour les états financiers consolidés, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous planifions et mettons en œuvre des procédures d'audit pour répondre à ces risques afin de réunir les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'UICN.

- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables utilisées ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'utilisation par la Direction du principe de la continuité de l'exploitation pour les états financiers consolidés est adéquate et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de l'UICN à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes présentées dans l'annexe aux états financiers consolidés ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par l'UICN de la continuité de l'exploitation.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats concernant les informations financières des entités et celles des activités du groupe, pour nous permettre de fonder notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des états financiers consolidés. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.
- Nous nous entretenons avec la Direction ou avec son comité compétent, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les éventuelles faiblesses significatives de contrôle interne constatées lors de notre audit.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 69b, al. 3 CC en relation avec 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions de la Direction.

Nous recommandons d'approuver les présents états financiers consolidés.

PricewaterhouseCoopers SA

Yves Cerutti
Expert-réviser
Réviser responsable

Fanny Chapuis
Expert-réviser

Genève, le 2 mai 2018

Annexe:

- États financiers consolidés (bilan consolidé, le compte consolidé des revenus et dépenses, le compte consolidé des fonds et réserves, le compte consolidé des flux de trésorerie et annexe)
- Annexe A – Financement de base obtenu aux termes d'accords-cadres en 2017

Table des matières

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017	2
COMPTES CONSOLIDÉS DES REVENUS ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017	3
COMPTES CONSOLIDÉS DES FONDS ET RÉSERVES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017.....	4
COMPTES CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2017.....	5
<i>I. ORGANISATION ET ACTIVITÉ.....</i>	<i>6</i>
<i>II. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS.....</i>	<i>6</i>
<i>III. TRÉSORERIE ET DÉPÔTS BANCAIRE À TERME</i>	<i>13</i>
<i>IV. ACTIFS FINANCIERS</i>	<i>13</i>
<i>V. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISION.....</i>	<i>14</i>
<i>VI. CRÉANCES ENVERS LE PERSONNEL</i>	<i>14</i>
<i>VII. CRÉANCES ENVERS DES ORGANISATIONS PARTENAIRES.....</i>	<i>15</i>
<i>VIII. AVANCES À DES PARTENAIRES CHARGÉS DE LA MISE EN ŒUVRE.....</i>	<i>15</i>
<i>IX. CRÉANCES ET AVANCES DES ACCORDS DE PROJET.....</i>	<i>15</i>
<i>X. CRÉANCES PROVENANT DES ACCORDS-CADRES.....</i>	<i>15</i>
<i>XI. IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>	<i>16</i>
<i>XII. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....</i>	<i>17</i>
<i>XIII. DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER</i>	<i>17</i>
<i>XIV. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE RETRAITES.....</i>	<i>17</i>
<i>XV. AVANCES AUX ORGANISATIONS HÉBERGÉES</i>	<i>18</i>
<i>XVI. PROVISIONS</i>	<i>18</i>
<i>XVII. REVENU DIFFÉRÉ.....</i>	<i>19</i>
<i>XVIII. EMPRUNT POUR NOUVEL IMMEUBLE</i>	<i>20</i>
<i>XIX. FONDS ET RÉSERVES NON SOUMISES À RESTRICTIONS.....</i>	<i>20</i>
<i>XX. RETENUE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DE MEMBRES DU PERSONNEL</i>	<i>21</i>
<i>XXI. REVENUS D'ACCORDS</i>	<i>21</i>
<i>XXII. AUTRES REVENUS OPÉRATIONNELS</i>	<i>21</i>
<i>XXIII. DIFFÉRENCES DE CHANGE SUR RÉÉVALUATION DE SOLDES DES PROJETS</i>	<i>21</i>
<i>XXIV. FRAIS D'AUDIT.....</i>	<i>22</i>
<i>XXV. PARTIES LIÉES.....</i>	<i>22</i>
<i>XXVI. BAUX D'EXPLOITATION</i>	<i>23</i>
<i>XXVII. GARANTIE BANCAIRE</i>	<i>23</i>
<i>ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D'ACCORDS-CADRES</i>	<i>24</i>

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017

En milliers de CHF

	Notes	31.12.2017	31.12.2016
ACTIFS			
Actifs à court terme			
Trésorerie et dépôts bancaires à court terme	III	48 935	37 777
Actifs financiers	IV	16 482	14 005
Cotisations à recevoir (nettes)	V	1 646	1 592
Créances envers le personnel	VI	453	649
Créances envers des organisations partenaires	VII	475	277
Avances à des partenaires chargés de la mise en œuvre	VIII	12 512	7 722
Paievements anticipés		1 020	756
Créances provenant de donateurs		3 318	2 793
Créances provenant des accords de projet	IX	14 073	16 300
Créances provenant des accords-cadres	X	510	-
Autres créances		1 222	966
Total actifs à court terme		100 646	82 837
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles (nettes)	XI	30 358	31 864
Immobilisations incorporelles (nettes)	XII	369	975
Total actifs immobilisés		30 727	32 839
TOTAL ACTIFS		131 373	115 676
PASSIFS ET SOLDES DES FONDS			
Passifs à court terme			
Cotisations des membres perçues d'avance		1 409	1 977
Dettes fournisseurs et charges à payer	XIII	13 907	7 593
Charges sociales à payer		354	608
Avances sur les accords de projet	IX	57 885	50 179
Revenu différé sur les accords-cadres	XVII	1 196	103
Revenu différé sur immeubles	XVII	463	511
Emprunt pour nouvel immeuble	XVIII	174	171
Avances des organisations hébergées	XV	511	589
Autres passifs à court terme		635	225
Total passifs à court terme		76 534	61 956
Provisions			
Projets déficitaires	XVI	2 171	1 495
Congé du personnel et charges de rapatriement		2 135	2 042
Résiliation de contrats de travail	XVI	1 576	1 450
Autres provisions		-	39
Total provisions		5 882	5 026
Passifs à long terme			
Revenu différé à long terme	XVII	16 360	17 085
Emprunt pour nouvel immeuble	XVIII	11 124	11 298
Total passifs à long terme		27 484	28 383
Fonds et réserves			
Réserves désignées	XIX	2 025	849
Réserves non soumises à restrictions	XIX	19 448	19 462
Total fonds et réserves		21 473	20 311
TOTAL PASSIFS ET SOLDE DES FONDS		131 373	115 676

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

COMPTES CONSOLIDÉS DES REVENUS ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017

En milliers de CHF

		2017			2016		
	Notes	Secrétariat sans restrictions	Accords de projet	Total	Secrétariat sans restrictions	Accords de projet	Total
REVENUS OPÉRATIONNELS							
Cotisations des membres		11 735	-	11 735	12 932	-	12 932
Retenue de l'impôt sur le revenu du personnel	XX	1 292	-	1 292	1 319	-	1 319
Revenus d'accords		5	95 123	95 128	90	94 453	94 543
Revenus d'accords-cadres	XXI	12 578	-	12 578	13 877	-	13 877
Autres revenus de fonctionnement	XXII	4450	278	4 728	3 514	3 670	7 184
TOTAL REVENUS OPÉRATIONNELS		30 060	95 401	125 461	31 732	98 123	129 855
ALLOCATIONS INTERNES							
Revenus provenant d'accords-cadres alloués à des projets		-	-	-	-	-	-
Allocation de frais entre projets		36 402	(36 402)	-	36 722	(36 722)	-
Autres allocations internes		961	(961)	-	250	(250)	-
TOTAL ALLOCATIONS INTERNES		37 363	(37 363)	-	36 972	(36 972)	-
DÉPENSES OPÉRATIONNELLES							
Frais de personnel		52 077	6 576	58 653	53 003	6 771	59 774
Consultants		1 579	18 992	20 571	1 802	18 272	20 074
Subventions à des partenaires		481	4 920	5 401	627	5 595	6 222
Voyages		2 365	12 085	14 450	3 017	15 226	18 243
Ateliers et conférences		290	1 897	2 187	523	2 675	3 198
Frais de publications et impression		299	2 303	2 602	296	2 660	2 956
Frais de bureau et administratifs généraux		3 894	4 835	8 729	3 995	3 159	7 154
Véhicules & équipements – frais & entretien		955	6 911	7 866	927	4 722	5 649
Frais ou coûts professionnels		590	637	1 227	661	632	1 293
Dépréciation et amortissement		2 959	8	2 967	3 206	5	3 211
TOTAL DÉPENSES OPÉRATIONNELLES		65 489	59 164	124 653	68 057	59 717	127 774
EXCÉDENT/(DÉFICIT) NET DES OPÉRATIONS		1 934	(1 126)	808	647	1 434	2 081
AUTRES REVENUS (DÉPENSES)							
Revenus d'intérêts	XVIII	501	6	507	553	30	583
Frais financiers	XVIII	(538)	(186)	(724)	(557)	(245)	(802)
Gains/(pertes) nets sur actifs financiers	IV	274	-	274	86	-	86
Gains/(pertes) nets de change		292	718	1 010	(396)	(89)	(485)
Différences de change sur réévaluation des soldes des projets	XXIII	-	573	573	-	324	324
Mouvements nets de provisions et passages en perte		(1 331)	15	(1 316)	(2 163)	189	(1 974)
Surplus du projet Congrès 2016	XXV	-	-	-	1 643	(1 643)	-
TOTAL AUTRES REVENUS (DÉPENSES)		(802)	1 126	324	(834)	(1 434)	(2 268)
EXCÉDENT/(DÉFICIT) NET POUR L'EXERCICE		1 132	-	1 132	(187)	-	(187)

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

COMPTES CONSOLIDÉS DES FONDS ET RÉSERVES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017

En milliers de CHF

	Réerves désignées					Réerves sans restrictions			Total	
	Réerves réunions statutaire	Autres réserves désignées	Réerves du Programme	Fonds de rénovations	Total réserves désignées	Réerves d'écart de conversion	Fonds de l'UICN	Excédents non distribués		Total réserves sans restrictions
Solde au 1er janvier 2016	103	541	5 301	825	6 770	1636	8 621	3 778	14 035	20 805
Excédent/(déficit) net pour l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	(187)	(187)	(187)
Ajustement écart de conversion	-	-	-	-	-	(307)	-	-	(307)	(307)
Allocation au fonds de rénovation	-	-	-	24	24	-	-	(24)	(24)	-
Libération aux autres réserves désignées	-	(541)	-	-	(541)	-	-	541	541	-
Libération à la réserve pour réunions statutaires	(103)	-	-	-	(103)	-	-	103	103	-
Libération à la réserve du Programme	-	-	(5 301)	-	(5 301)	-	-	5 301	5 301	-
Solde a 31 décembre 2016	-	-	-	849	849	1 329	8 621	9 512	19 462	20 311
Solde au 1er janvier 2017	-	-	-	849	849	1 329	8 621	9 512	19 462	20 311
Excédent/(déficit) net pour l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	1 132	1 132	1 132
Ajustement écart de conversion	-	-	-	-	-	30	-	-	30	30
Allocation au fonds de rénovation	-	-	-	16	16	-	-	(16)	(16)	-
Allocation aux autres réserves désignées	-	671	-	-	671	-	-	(671)	(671)	-
Allocation à la réserve pour réunions statutaires	489	-	-	-	489	-	-	(489)	(489)	-
Solde au 31 décembre 2017	489	671	-	865	2 025	1 359	8 621	9 468	19 448	21 473

COMPTES CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2017

En milliers de CHF

	Notes	2017	2016
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation			
Excédent/Déficit de l'activité d'exploitation		1 132	(187)
Ajustement écart de conversion	XIX	30	(307)
Solde net dégagé de l'activité d'exploitation		1 162	(494)
Amortissement d'immobilisations corporelles	XI	2 329	2 602
Amortissement et mouvement net d'immobilisations incorporelles	XII	636	671
Augmentation / (diminution) provision projets déficitaires	XVI	676	431
Augmentation / (diminution) congés du personnel et charges de rapatriement		93	711
Augmentation / (diminution) provision résiliation de contrats de travail	XVI	126	(45)
Augmentation / (diminution) autres provisions		(39)	(168)
(Augmentation) / diminution cotisations à recevoir (nette)	V	(54)	430
(Augmentation) / diminution créances envers le personnel	VI	196	(130)
(Augmentation) / diminution créances envers des organisations partenaires	VII	(198)	496
(Augmentation) / diminution avances aux partenaires chargés de la mise en œuvre	VIII	(4 790)	178
(Augmentation) / diminution paiements anticipés		(264)	980
(Augmentation) / diminution créances des donateurs		(525)	(144)
(Augmentation) / diminution créances des accords de projet	IX	2 227	(4 042)
(Augmentation) / diminution créances des accords-cadres	X	(510)	623
(Augmentation) / diminution des autres créances		(256)	(145)
Augmentation / (diminution) cotisations perçues d'avance		(568)	(34)
Augmentation / (diminution) dettes fournisseurs et charges à payer	XIII	6 314	1 162
Augmentation / (diminution) charges sociales à payer		(254)	277
Augmentation / (diminution) avances accords de projet	IX	7 706	2 203
Augmentation / (diminution) passifs à court terme divers		409	143
Augmentation / (diminution) avances d'organisations hébergées	XV	(80)	(140)
(Gain) / Perte sur liquidation d'immobilisations corporelles	XI	25	43
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		14 361	5 608
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement			
Achat d'immobilisations corporelles	XI	(845)	(1 275)
Mouvement net des actifs financiers	IV	(2 477)	487
Achat d'actifs incorporels	XII	(30)	(81)
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		(3 352)	(869)
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement			
Augmentation / (diminution) de l'emprunt	XVIII	(171)	(167)
Augmentation / (diminution) du revenu différé à court terme	XVII	1 045	(31)
Augmentation / (diminution) du revenu différé à long terme	XVII	(725)	(623)
Total flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		149	(821)
Flux net de trésorerie pour l'exercice		11 158	3 918
Trésorerie en début d'exercice	III	37 777	33 859
Trésorerie en fin d'exercice	III	48 935	37 777

I. ORGANISATION ET ACTIVITÉ

L'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources) est une organisation de Membres constituée selon des Statuts adoptés en 1948 lors d'une conférence accueillie par la République française. Elle compte parmi ses Membres des États, des organismes gouvernementaux, des organisations non gouvernementales nationales et internationales et des organisations des peuples autochtones. L'UICN est enregistrée à Gland, Suisse, en tant qu'association internationale d'organismes publics et d'organisations internationales au titre de l'article 60 du Code civil suisse, et est seule responsable, à l'exclusion de ses Membres, de toutes ses transactions et de tous ses engagements.

La plus haute instance dirigeante de l'UICN est le Congrès mondial de la nature, composé des Membres de l'UICN. Le Congrès mondial de la nature élit le Conseil, habilité à gouverner l'UICN entre les réunions du Congrès.

En 1986, l'UICN a conclu un accord fiscal avec le gouvernement suisse lui accordant une exemption de toutes les taxes suisses. L'UICN a obtenu le statut d'observateur auprès des Nations Unies.

L'UICN a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

II. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF).

1. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés ont été préparés en suivant la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers et des emprunts qui sont évalués à leur montant réévalué et à leur juste valeur. Les présents comptes consolidés ont été établis conformément aux dispositions du Code suisse des obligations.

2. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés réunissent les comptes de tous les bureaux de l'UICN et des entités dont l'UICN a la faculté de régir les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de leurs activités.

Divisions :

- Région Asie
 - Bureau régional pour l'Asie (Thaïlande)
 - Bureau national du Bangladesh
 - Bureau national du Cambodge
 - Bureau national de Chine
 - Bureau national de l'Inde
 - Bureau de projet de l'Indonésie
 - Bureau national du Laos
 - Bureau de projet des Maldives

- Bureau de projet du Myanmar
- Bureau national du Népal
- Bureau national du Pakistan
- Bureau national du Sri Lanka
- Bureau national de Thaïlande
- Bureau national du Vietnam
- Région Afrique orientale et australe
 - Bureau régional pour l’Afrique orientale et australe (Kenya)
 - Bureau de projet de Djibouti
 - Bureau national du Mozambique
 - Bureau de projet du Rwanda
 - Bureau national d’Afrique du Sud
 - Bureau national de Tanzanie
 - Bureau national d’Ouganda
 - Bureau national du Zimbabwe
- Bureau régional pour l’Europe de l’Est et l’Asie centrale (Serbie)
- Centre de droit environnemental (Allemagne)
- Bureau pour la Méditerranée (Espagne)
- Bureau régional pour l’Océanie (Fiji)
- Région Mexique, Amérique centrale et Caraïbes
 - Bureau régional pour le Mexique, l’Amérique centrale et les Caraïbes (Costa Rica)
 - Bureau de projet du Salvador
 - Bureau de projet du Guatemala
 - Bureau de projet du Honduras
 - Bureau de projet du Mexique
- Région Amérique du Sud
 - Bureau régional pour l’Amérique du Sud (Équateur)
 - Bureau national du Brésil
- Programme des espèces au Royaume-Uni (Royaume-Uni)
- Région Afrique centrale et occidentale
 - Bureau régional pour l’Afrique centrale et occidentale (Burkina Faso)
 - Bureau national du Burkina Faso
 - Bureau national du Cameroun
 - Bureau national de la République Démocratique du Congo
 - Bureau de projet du Ghana
 - Bureau de projet de Guinée
 - Bureau national de Guinée Bissau

- Bureau national du Mali
- Bureau national de Mauritanie
- Bureau de projet du Niger
- Bureau régional pour l'Asie occidentale (Jordanie)
- Bureau de Washington, D.C.

Autres entités :

- The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources, Registered Trustees, (WASAA Trust Fund, Nairobi)
- UICN, Bureau de Représentation auprès de l'Union Européenne aisbl
- Associação UICN
- IUCN UK (A Company Limited by Guarantee)
- IUCN Maldives
- IUCN PNG Mangrove Rehabilitation and Management Project Association

3. Monnaies des comptes

a) Monnaie de présentation

Conformément aux règlements de l'UICN, la monnaie de référence pour les comptes consolidés est le franc suisse (CHF).

b) Monnaie de fonctionnement

Chacun des pays dans lesquels l'UICN est présente travaille sur des livres de comptes séparés. La monnaie de fonctionnement de chacun des pays est leur monnaie nationale à l'exception de Fiji (USD), du Costa Rica (USD) et de la Serbie (EUR), où la monnaie de fonctionnement s'ajuste mieux à l'environnement économique dans lequel opèrent ces bureaux.

4. Monnaies étrangères

Les politiques comptables suivantes ont été appliquées pour la conversion des transactions et des soldes en la monnaie de référence :

- Les transactions libellées en monnaies autres que la monnaie du grand livre de bureau sont converties en cette dernière et enregistrées sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la fin de l'exercice, tous les soldes gardés en monnaies de transaction sont convertis en monnaie du grand livre du bureau concerné, au taux de change en vigueur à cette date. Les gains/pertes entraînés par cette conversion sont constatés dans le compte des revenus et dépenses de ce grand livre.
- Hormis les immobilisations corporelles, qui sont constatées à leur coût d'origine, les soldes en monnaies étrangères des différents postes du bilan consolidé sont convertis en CHF en fin d'exercice, au taux de change en vigueur à cette date, et les gains/pertes de change nets non réalisés sont constatés au bilan consolidé comme écart de conversion.
- Les soldes de projet sont libellés dans la monnaie du grand livre où ils sont actifs. Les soldes de projet exprimés dans d'autres monnaies que le CHF sont convertis en CHF en fin d'exercice, au taux de change en vigueur à cette date. Le gain ou la perte nette qui en résulte est constaté au bilan consolidé comme écart de conversion.
- Si, du fait de l'application de la politique de conversion ci-dessus, une perte nette sur la réserve d'écart de conversion était constatée, la perte serait reconnue dans le compte des revenus et dépenses.

5. Revenu

Les revenus de l'UICN sont constitués des cotisations des membres, des contributions de donateurs, du produit d'investissements, des exonérations fiscales du gouvernement suisse, de la location de bureaux et de diverses recettes provenant de la vente d'autres biens et services.

a) Cotisation des membres

Le montant des cotisations est établi par le Congrès mondial de la nature, l'instance gouvernante suprême de l'UICN, et sont constatées comme revenu non affecté pour l'exercice où elles sont dues.

b) Donations volontaires

Les donations volontaires comprennent les accords-cadres avec des donateurs pour financer les activités centrales de l'UICN et les accords de projet pour financer des activités de projet.

Revenu d'accords-cadres

Les accords-cadres portent normalement sur plusieurs années et peuvent prévoir des restrictions géographiques et thématiques sur l'emploi de leurs fonds.

Le revenu d'accords-cadres est constaté dans le compte des revenus comme revenus non soumis à restriction, lorsque l'accord a été signé et en fonction des montants précisés dans l'accord-cadre pour chaque année civile. Les revenus d'accords-cadres reçus avant la période à laquelle ils se rapportent sont constatés comme revenus différés non soumis à restriction.

Contributions en nature aux accords-cadres

Les contributions en nature du personnel sont constatées à leur juste valeur pendant tout le temps du contrat d'emploi et constatées à la fois comme revenu et comme dépense dans le compte consolidé des revenus et dépenses. La juste valeur de la contribution en nature du personnel est évaluée au coût moyen que l'UICN aurait payé si la personne avait été employée à un poste similaire.

Revenu d'accords de projet

L'emploi du revenu d'accords de projet est restreint et ne peut servir qu'à des activités spécifiques de projet précisées dans les accords de projet et est sujet aux conditions spécifiques imposés par le donateur. Le revenu est constaté au moment où la dépense a été effectuée. En fin d'année, le solde des projets est enregistré comme « Créances d'accords de projet » (actifs courants) lorsque les dépenses engagées sont supérieures aux montants avancés par les donateurs, et comme « Avances d'accords de projet » (passif à court terme) lorsque les avancés des donateurs sont supérieures aux dépenses engagées.

c) Retenue de l'impôt sur le revenu de membres du personnel

Les membres du personnel non suisses et résidant en Suisse sont exonérés de l'impôt sur leur traitement à l'UICN en raison d'une convention fiscale conclue entre l'UICN et le gouvernement suisse, entrée en vigueur au 1er janvier 1987. Afin de ne disposer que d'une seule échelle des traitements, et pour que les collaborateurs suisses et non suisses au Siège touchent des rémunérations égales, un impôt interne est perçu sur les collaborateurs non suisses. Cet impôt interne est présenté dans le compte consolidé des revenus et dépenses comme une retenue de l'impôt sur le revenu des collaborateurs concernés et fait partie du revenu non soumis à restrictions.

6. Dépenses

Toutes les dépenses non soumises à restrictions et toutes les dépenses de projet sont traitées en comptabilité d'engagement.

7. Transferts entre projets

Les transferts entre projets correspondent à des transferts entre des Accords de projet et des revenus du Secrétariat non soumis à restriction et incluent le temps du personnel et les coûts indirects imputés aux projets.

Imputation du temps du personnel

Le temps du personnel de l'UICN est enregistré comme un coût non soumis à restriction. Le personnel travaillant sur des projets impute le temps consacré à ces projets selon un système d'enregistrement du temps. Les Accords de projet sont imputés du coût du temps du personnel et ce revenu est affecté aux fonds du Secrétariat non soumis à restriction.

Récupération des coûts indirects

Les coûts indirects sont enregistrés comme coûts non soumis à restriction. Les coûts indirects imputés aux accords de projet sont transférés aux projets et affectés aux fonds du Secrétariat non soumis à restriction.

8. Actifs financiers

Les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur. Les gains ou pertes dégagés de variations dans les justes valeurs d'actifs financiers sont constatés dans le compte des revenus et dépenses l'exercice où ils surviennent, comme le sont également les gains ou pertes de change résultant de la revalorisation d'actifs financiers libellés dans des devises autres que le CHF.

9. Immobilisations

a) Actifs achetés

L'acquisition d'immobilisations corporelles est capitalisée lorsque le prix d'achat est égal ou supérieur à mille CHF ou l'équivalent dans d'autres monnaies et lorsque leur propriétaire est l'UICN.

b) Actifs en nature

Les contributions d'immobilisations corporelles en nature sont capitalisées à leur juste valeur et les donations sont comptabilisées comme revenu différé, qui est alors constaté dans le compte des revenus et dépenses sur la vie utile de l'actif en appliquant le taux d'amortissement.

c) Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties selon l'estimation de leur vie utile, sur la base suivante :

Matériel informatique	3 ans
Véhicules	4 - 7 ans
Équipement et ameublement de bureau	4 - 7 ans
Rénovations d'immeuble	10 - 20 ans
Installations d'immeuble	20 ans
Infrastructure d'immeuble	50 ans

d) Donations pour l'achat d'immobilisations corporelles

Les dons en espèces reçus pour l'achat d'immobilisations corporelles sont comptabilisés comme revenus différés et enregistrés dans le compte de résultat sur la durée de vie utile estimée de l'actif correspondant, en accord avec la charge d'amortissement.

10. Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont capitalisés en retenant les coûts encourus pour les acheter et les amener à leur point d'utilisation.

Les logiciels sont amortis sur une durée de vie linéaire estimative de 5 à 7 ans.

Les coûts du développement d'un logiciel en interne sont imputés l'année où la dépense a été faite.

11. Provisions

a) Provision pour cotisations à recevoir

Une provision générale est prévue pour les cotisations à recevoir afin de reconnaître la probabilité que les cotisations ne seront pas toutes encaissées. L'augmentation ou la diminution de la provision totale est constatée dans le compte des revenus et dépenses. La provision pour cotisations en retard est calculée sur la base suivante, qui tient compte du montant total non réglé à la fin de l'exercice.

Cotisations non réglées depuis :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Quatre ans ou plus	100%	100%
Trois ans	100%	60%
Deux ans	67%	40%
Un an	33%	20%

La variation du niveau des provisions de 2016 à 2017 reflète une modification des procédures de résiliation. À compter de 2018, les Membres de l'UICN prendront des décisions deux fois par an concernant la résiliation des membres présentant des arriérés de cotisations de deux ans ou plus. Auparavant, de telles décisions étaient prises tous les quatre ans.

Toutefois, la provision pour arriérés de cotisations de certains États membres et organismes gouvernementaux est calculée individuellement, après examen de la situation particulière du membre concerné.

Toutes les provisions sont constituées pour couvrir les cotisations des membres dont les droits ont été révoqués par le Congrès mondial de la nature de l'UICN.

b) Provisions pour les projets déficitaires

Une provision est faite pour des projets déficitaires, c'est-à-dire dont les dépenses ont dépassé les revenus, et dont l'UICN estime que la réception à venir de fonds additionnels permettant de couvrir le déficit est incertaine.

c) Résiliation de contrats de travail

Une provision est prévue pour faire face au coût estimatif des licenciements connus. Un licenciement est réputé connu lorsqu'une décision a été prise à cet effet par la direction et communiquée à l'intéressé.

Une provision additionnelle est prévue pour faire face, le cas échéant, à une obligation légale locale.

d) Congés du personnel et rapatriement

Des dispositions existent concernant les jours de vacances auquel le personnel a droit et qui n'ont pas été utilisés avant la fin de l'année. Le solde de fin d'année inclut aussi l'estimation des coûts pour le rapatriement du personnel international.

12. Prêts reçus à un taux inférieur au taux du marché

Les prêts sont, à l'origine, mesurés à leur juste valeur. Le profit d'un taux d'intérêt inférieur au taux du marché est égal à la différence entre la valeur comptable initiale du prêt et les produits reçus. Le profit est comptabilisé comme revenu différé et constaté sur la période du prêt. Le taux d'intérêt du marché

est révisé chaque année et la valeur comptable adaptée pour tenir compte des changements des taux du marché.

Un montant équivalent à l'intérêt qui aurait été encouru si le prêt avait été acquis au taux du marché est constaté annuellement aussi bien comme un revenu que comme une dépense dans le compte des revenus et dépenses.

13. Organisations hébergées

L'UICN héberge certaines organisations. Une organisation hébergée ne dispose pas d'un statut légal dans le pays où elle opère et par conséquent elle opère sous la protection légale de l'UICN. Une organisation hébergée est autonome sur le plan opérationnel et rend des comptes à sa propre direction et ses structures de gouvernance et non à l'UICN.

Les revenus reçus et les dépenses faites au nom d'une organisation hébergée sont comptabilisés dans un compte de projet séparé et exclus de la consolidation. Les fonds détenus par l'UICN au nom des organisations hébergées sont enregistrés dans le bilan comme avances aux organisations hébergées.

14. Réserves

L'UICN a mis en place les réserves suivantes :

a) Réserves non soumises à restriction

Fonds de l'UICN

Le Fonds de l'UICN est maintenu afin de préserver les fonds propres de l'organisation. L'usage du fonds est régi par le Conseil de l'UICN. Il s'agit d'une réserve de dernier recours.

Réserves d'écart de conversion

La réserve d'écart de conversion représente tout changement de la valeur de l'actif net de l'UICN au moment de la consolidation par suite de mouvements de change des monnaies fonctionnelles par rapport au franc suisse.

Excédents non distribués

Les excédents non distribués constituent d'autres réserves non soumises à restriction.

b) Réserves désignées

Les réserves désignées sont des fonds mis de côté sur les réserves non soumises à restriction pour financer des événements ou manifestations à venir. Ces désignations peuvent être annulées à tout moment par le Conseil de l'UICN.

Réserves pour les réunions statutaires

Les réserves pour les réunions statutaires sont des montants alloués des fonds non soumis à restriction destinés à couvrir les coûts des Congrès mondiaux de la nature à venir et les réunions préparatoires.

Réserves du Programme

Les réserves du Programme sont des fonds mis de côté pour de futures activités liées au Programme ou dans les cas où un revenu sans restriction est reçu au cours d'un exercice financier alors que les dépenses associées sont prévues pour un autre exercice financier.

Fonds de rénovation

Ce fonds est constitué de fonds non soumis à restriction destinés à financer des projets de rénovation à venir du Siège de l'UICN.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Autres réserves désignées

Les autres réserves désignées sont des montants alloués des fonds non soumis à restriction destinés à couvrir des dépenses et des activités à venir.

III. TRÉSORERIE ET DÉPÔTS BANCAIRE À TERME

La trésorerie comprend tous les comptes en banque et comptes de dépôt à court terme gérés par l'UICN à travers le monde. Le tableau ci-dessous désagrège les comptes par région ou bureau.

RÉGION OU BUREAU	2017	2016
Asie	2 294	2 975
Afrique orientale et australe	2 633	2 191
Europe de l'Est et Asie centrale	341	65
Europe	1 495	664
Centre de droit environnemental, Bonn	378	270
Siège	32 722	22 466
Méditerranée	388	726
Mexique, Amérique centrale et Caraïbes	2 210	2 632
Océanie	327	785
Amérique du Sud	272	395
Royaume-Uni	440	692
États-Unis	1 896	1 332
Afrique centrale et occidentale	3 241	2 566
Asie occidentale	298	18
Solde au 31 décembre	48 935	37 777

IV. ACTIFS FINANCIERS

	2017	2016
Obligations	10 834	8 366
Microfinance	2 987	2 793
Actions	1 183	1 457
Bons du Trésor	886	626
Autres investissements	592	763
Solde au 31 décembre	16 482	14 005

Au 31 décembre 2017, un gain non réalisé de CHF 3 (2016 – CHF 14 gain) sur les opérations de change a été constaté sur le portefeuille d'investissement.

Au cours de l'année, un gain en capital de CHF 274 (2016 – CHF 86 gain) a été réalisé sur la vente d'investissements.

Le gouvernement du Zimbabwe s'est approprié les comptes bancaires en dollars de l'UICN en 2008. En 2015, des bons du Trésor ont été émis au bénéfice de l'UICN à titre de compensation. Ces bons du Trésor arrivent à échéance entre 2017 et 2019. Ils sont enregistrés à une juste valeur nulle et inclus dans les obligations.

V. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISION

	2017	2016
Cotisations brutes à recevoir	3 885	4 285
Provision pour arriérés	(2 239)	(2 693)
Cotisations nettes à recevoir au 31 décembre	1 646	1 592

La provision pour arriérés de cotisations a été calculée en conformité avec la politique décrite à la note II.11 (a) et telle qu'ajustée en 2017. La modification du calcul de la provision pour cotisations arriérées en 2017 par rapport à 2016 a entraîné une augmentation de la provision de CHF 474.

	2014 et avant	2015	2016	2017	Total
États membres	333	244	699	1 710	2 986
Agences gouvernementales	48	73	165	284	570
Organisations de peuples autochtones	1	0	0	7	8
ONG internationales	1	2	6	8	17
ONG nationales	21	22	79	120	242
Affiliés	5	8	15	34	62
Total arriérés de cotisations	409	349	964	2 163	3 885
Provisions pour arriérés de cotisations	(409)	(349)	(744)	(737)	(2 239)
Cotisations nettes à recevoir	0	0	220	1 426	1 646

Variation de la provision pour cotisations à recevoir

	2017	2016
Solde au 1er janvier	2 693	1 627
Augmentation de/(prélèvement sur) la provision	(26)	1 269
Passage en perte contre la provision	(428)	(203)
Solde au 31 décembre	2 239	2 693

VI. CRÉANCES ENVERS LE PERSONNEL

Les créances envers le personnel sont constituées d'avances sur frais de voyages, d'avances sur traitement et de prêts octroyés au 31 décembre. Les montants dus au personnel sont minorés des montants dus de la part du personnel.

	2017	2016
Avances nettes pour voyages	434	533
Avances sur traitement et prêts au personnel	19	116
Solde au 31 décembre	453	649

VII. CRÉANCES ENVERS DES ORGANISATIONS PARTENAIRES

Les créances envers des organisations partenaires représentent des soldes dus au 31 décembre de la part d'organisations associées à l'UICN.

	2017	2016
Secrétariat de la Convention RAMSAR	475	277

VIII. AVANCES À DES PARTENAIRES CHARGÉS DE LA MISE EN ŒUVRE

Les avances aux partenaires chargés de la mise en œuvre sont des montants avancés à des partenaires de l'UICN pour la mise en œuvre d'accords de projet qui n'avaient pas encore été dépensés au 31 décembre.

	2017	2016
Asie	517	450
Afrique orientale et australe	408	396
Siège	9 477	4 924
Méditerranée	15	61
Mexique, Amérique centrale et Caraïbes	274	239
Amérique du Sud	252	69
Royaume-Uni	220	251
États-Unis	22	299
Asie occidentale	172	127
Afrique centrale et occidentale	1 155	906
Solde au 31 décembre	12 512	7 722

IX. CRÉANCES ET AVANCES DES ACCORDS DE PROJET

Les créances et avances des accords de projet représentent respectivement le total des projets présentant un solde de trésorerie négatif et le total des projets présentant un solde de trésorerie positif à la fin de l'exercice.

	2017	2016
Créances des accords de projet	(14 073)	(16 300)
Avances des accords de projet	57 885	50 179
Solde au 31 décembre	43 812	33 879

X. CRÉANCES PROVENANT DES ACCORDS-CADRES

Les créances provenant des accords-cadres représentent des revenus prévus sous ces accords mais non encore reçus à la fin de l'exercice. Au 31 décembre 2017, un paiement de CHF 510 était attendu, à comparer à un solde nul attendu au 31 décembre 2016.

XI. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1. Mouvement des immobilisations

	Infrastructures d'immeuble	Installations d'immeuble	Autres terrains et immeubles	Véhicules, équipements, mobilier et installations à demeure	Total
Valeur d'achat :					
Solde au 31 décembre 2015	27 178	13 775	4 911	10 532	56 396
Acquisitions	-	-	157	1 118	1 275
Cessions	-	-	(15)	(1 794)	(1 809)
Solde au 31 décembre 2016	27 178	13 775	5 053	9 856	55 862
Acquisitions	-	-	228	617	845
Cessions	-	-	-	(1 707)	(1 707)
Solde au 31 décembre 2017	27 178	13 775	5 281	8 766	55 000
Amortissement :					
Solde au 31 décembre 2015	(8 466)	(5 585)	(861)	(8 250)	(23 162)
Charges 2016	(544)	(575)	(281)	(1 202)	(2 602)
Cessions	-	-	15	1 751	1 766
Solde au 31 décembre 2016	(9 010)	(6 160)	(1 127)	(7 701)	(23 998)
Charges 2017	(544)	(575)	(278)	(932)	(2 329)
Cessions	-	-	-	1 685	1 685
Solde au 31 décembre 2017	(9 554)	(6 735)	(1 405)	(6 948)	(24 642)
Valeur comptable nette :					
Solde au 31 décembre 2016	18 168	7 615	3 926	2 155	31 864
Solde au 31 décembre 2017	17 624	7 040	3 876	1 818	30 358

Les immobilisations achetées avec des fonds non soumis à restrictions sont amorties au cours de leur vie utile estimée suivant la note II.9.

2. Terrains

En 1990, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain pour y construire le Siège du Secrétariat de l'UICN. Ce droit a été accordé à titre gratuit pour une période de 50 ans, c'est-à-dire jusqu'en août 2040. En 2008, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain adjacente à la parcelle initiale, en lui permettant d'y construire une extension au Siège existant.

3. Immeuble du Siège de l'UICN

L'immeuble du Siège de l'UICN est compris dans les infrastructures d'immeuble et les installations d'immeuble. Il se compose d'un bâtiment original et d'une extension.

a) Immeuble original

L'immeuble original a été financé par des donations de la Confédération helvétique, du canton de Vaud et de la commune de Gland. Bien que l'immeuble appartienne officiellement à l'UICN, son usage est limité et cet actif ne peut être aliéné ou utilisé en garantie sans l'agrément du gouvernement suisse. S'il est aliéné, le gouvernement suisse aura le droit de récupérer sa mise de fonds initiale, assortie d'un pourcentage de la plus-value éventuelle de l'immeuble. Le coût de l'immeuble est compris dans les immobilisations et la valeur comptable est assortie à un revenu différé créé pour reconnaître le caractère temporellement limité du bâtiment. Ce revenu différé est dissout sur la vie utile estimée du bâtiment, en concordance avec son amortissement.

En 2014, le canton de Vaud a octroyé une subvention de CHF 600 pour l'entretien de l'immeuble original. Cette subvention sera dissoute sur la durée estimée de vie de l'entretien de l'immeuble (20 ans).

b) Extension de l'immeuble

L'extension de l'immeuble est financée par un prêt sans intérêt du gouvernement suisse de CHF 20 000, remboursable en 50 annuités égales de CHF 400 à partir de décembre 2010. En plus de ce prêt du gouvernement suisse, l'UICN a reçu des donations en espèces de CHF 4 092 et des donations en nature d'un montant de CHF 1 787.

XII. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au 31 décembre 2017, des dépenses de CHF 4 728 (2016 – CHF 4 698) avaient été encourues dans le développement et la mise en œuvre d'un système à progiciel de gestion intégré (ERP) et les applications sur le portail. Le système ERP est entré en service au Siège de l'UICN en juillet 2011 et a été amorti à partir de cette date.

Mouvement des immobilisations incorporelles

	2017	2016
Valeur d'achat :		
Solde au 1er janvier	4 408	4 327
Acquisitions	30	81
Solde au 31 décembre	4 438	4 408
Amortissement :		
Solde au 1er janvier	(3 433)	(2 762)
Charge de l'exercice	(636)	(671)
Solde au 31 décembre	(4 069)	(3 433)
Valeur comptable nette au 31 décembre	369	975

XIII. DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

Les dettes fournisseurs et charges à payer représentent les montants dus à des créanciers et des fournisseurs à la fin de l'exercice. Sur le total à payer de CHF 13 907 au 31 décembre 2017 (2016 – CHF 7 593), CHF 10 025 (2016 – CHF 3 342) concernaient le Siège, et le solde les bureaux régionaux et nationaux.

	2017	2016
Dettes et charges à payer fournisseurs	6 082	5 532
Charges à payer partenaires d'exécution	7 825	2 061
Solde au 31 décembre	13 907	7 593

XIV. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE RETRAITES

L'UICN gère différents régimes de retraite dans différents pays, chacun conformément à la législation en vigueur dans le pays en question. Au 31 décembre 2017, les engagements envers les régimes de retraite s'élevaient à CHF 0 (2016 – CHF 60).

XV. AVANCES AUX ORGANISATIONS HÉBERGÉES

Les avances aux organisations hébergées sont des fonds détenus par l’UICN au nom des organisations hébergées.

	2017	2016
Solde au 1er janvier	589	729
Revenu	3 736	5 204
Dépenses	(3 848)	(4 950)
	477	983
Autres fonds détenus	34	(3 94)
Solde au 31 décembre	511	589

XVI. PROVISIONS

1. Projets déficitaires

Les provisions pour les projets déficitaires sont financées par un revenu non soumis à restrictions et couvrent les projets lorsque les négociations sont encore en cours mais que l’UICN considère qu’elle ne pourra peut-être pas obtenir de fonds additionnels de la part des donateurs pour couvrir les dépenses déjà engagées.

Mouvement dans la provision pour déficit de projets

	2017	2016
Solde au 1er janvier	1 495	1 064
Augmentation de la provision	1 351	835
Utilisation de la provision	(675)	(404)
Solde au 31 décembre	2 171	1 495
Région	2017	2016
Asie	497	108
Afrique orientale et australe	302	10
Europe de l’Est et Asie centrale	17	16
Siège	457	938
Méditerranée	79	-
Océanie	426	277
Afrique centrale et occidentale	106	73
Asie occidentale	287	73
Solde au 31 décembre	2 171	1 495

2. Résiliation de contrats de travail

La provision pour résiliation de contrats de travail est calculée séparément pour chaque bureau de manière à répondre aux exigences de la législation du travail locale. Cependant, quelle que soit la législation du travail local, une provision est faite pour faire face au coût estimé de la résiliation lorsqu’une décision de résiliation de contrat de travail a été prise et que la décision a été communiquée à l’intéressé.

Variation de la provision pour résiliation de contrats de travail

	2017	2016
Solde au 1er janvier	1 450	1 495
Augmentation de la provision	913	1 016
Utilisation de la provision	(787)	(1061)
Solde au 31 décembre	1 576	1 450

XVII. REVENU DIFFÉRÉ

Le revenu différé non soumis à restriction est un revenu reçu avant la période à laquelle il se rapporte.

	2017	2016
Revenu non alloué différé	1 196	103
Loyer américain différé	-	31
Donations pour la construction de l'extension de l'immeuble du Siège		
Donations en espèces	2 855	2 956
Donations en nature	273	344
Donations en espèces pour la rénovation de l'immeuble d'origine	496	527
	3 624	3 827
Immeuble d'origine du Siège	7 708	8 017
Prêt gouvernemental sans intérêts	5 491	5 721
Total	18 019	17 699
Courant		
Revenu accords-cadres différés	1 196	103
Immeubles :		
Immeuble d'origine	339	339
Extension de l'immeuble	124	172
Total immeubles	463	511
Total revenu différé courant	1 659	614
Non courant		
Loyer américain différé	-	31
Immeuble d'origine	7 400	7 709
Extension de l'immeuble	8 960	9 345
Total revenu différé non courant	16 360	17 085
Total revenu différé	18 019	17 699

Le bureau de l'UICN à Washington D.C. a conclu un accord de location à long terme et bénéficie de frais de location moins importants au début d'un contrat de dix ans. En 2014, le bail a été prolongé et expirera en 2025. Selon le contrat original, le bureau connaît chaque année une augmentation de son loyer de 4% qui est supérieur à l'inflation annuelle estimée à 1,75%. L'écart entre les faibles coûts initiaux de la location et l'augmentation plus importante des frais de location est inscrit comme revenu différé pour amortir les coûts sur la période de location correspondante. Les faibles rendements des coûts initiaux de location ont été progressivement éliminés lors des rénovations successives de contrat.

Les donations reçues pour l'immeuble du Siège (immeuble original et extension) sont enregistrées comme revenu différé et constatées sur la durée de vie utile de l'actif acheté ou reçu correspondant (voir la note XI.3).

Le revenu différé sur le prêt gouvernemental représente la différence entre la juste valeur du prêt de CHF 11 298 (2016 – CHF 11 469) et la valeur résiduelle de l'argent reçu de CHF 16 789 (2016 – CHF 17 190) (voir la note XVIII). Cette différence représente la juste valeur de l'intérêt économisé grâce au prêt sans intérêt accordé par le gouvernement suisse. Elle est constatée sur la période du prêt.

XVIII. EMPRUNT POUR NOUVEL IMMEUBLE

Prêt pour l'extension du Siège

	2017	2016
Courant	174	171
Non courant	11 124	11 298
Solde au 31 décembre	11 298	11 469

Le gouvernement suisse a convenu de fournir un prêt sans intérêt de CHF 20 000 pour financer le projet d'extension de l'immeuble du Siège.

Ce prêt est à rembourser en 50 annuités de CHF 400. La première annuité a été réglée en décembre 2010.

La juste valeur du prêt est estimée à CHF 11 298 (2016 – CHF 11 469). La contrepartie en trésorerie du prêt a été actualisée au taux de 2% (2016 – 2%), lequel représente le taux d'intérêt du marché pour un prêt de 10 ans en fonction des conditions présentes du marché. La différence de CHF 5 491 (2016 – CHF 5 721) entre la contrepartie en trésorerie et la juste valeur du prêt représente le profit dérivé du prêt sans intérêt et est constatée comme revenu différé (voir la note XVII).

La valeur de l'intérêt qui aurait été à acquitter sur un prêt commercial équivalent de 2% est estimée à CHF 336 (2016 – 2%, CHF 344). Cette valeur a été enregistrée dans le compte des revenus et dépenses, sous Revenu d'intérêt, pour constater le profit du prêt sans intérêt, et sous frais financiers pour constater l'intérêt qui aurait été à payer.

XIX. FONDS ET RÉSERVES NON SOUMISES À RESTRICTIONS

1. Réserves non soumises à restriction

Écarts de conversion et gains et pertes de change

Les gains et les pertes de changes au niveau de chacun des grands livres sont constatés dans le compte des revenus et dépenses. La perte nette de change sans restriction pour l'exercice se monte à CHF 292 (2016 – perte de CHF 396).

Lors de la consolidation, et à la conversion en CHF des grands livres tenus dans les autres monnaies, les gains et pertes de change sont transférés à la réserve pour écart de conversion. Le mouvement net en 2017 s'est traduit par un gain de CHF 30 (2016 – perte de CHF 307).

2. Réserves désignées

a) Réserve pour les réunions statutaires

En 2017, CHF 489 (2016 – CHF 103) ont été alloués des excédents non distribués vers la réserve pour les réunions statutaires pour couvrir les coûts futurs du Congrès 2020 (CHF 239) et des Forums régionaux de la conservation (CHF 250).

b) Autres réserves désignées

En 2017, CHF 671 (2016 – désignée des réserves CHF 541) ont été alloués aux autres réserves désignées au concept des Commissions de l'UICN – CHF 214 (2016 – désignés des réserves CHF 445), de l'Évaluation externe CHF 75 (2016 – désignés des réserves CHF 96) et d'investissements dans les systèmes CHF 382 (2016 – nul).

c) Réserves du Programme

Aucun transfert n'a été fait vers les réserves du Programme en 2017 (2016 – désignés des réserves CHF 5 301).

d) Fonds de rénovation

La somme nette de CHF 16 (2016 – CHF 24) a été allouée des excédents non distribués vers le fonds de rénovation afin de couvrir les futurs frais de rénovation de l'immeuble du Siège de l'UICN.

XX. RETENUE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DE MEMBRES DU PERSONNEL

Les exonérations fiscales accordées par le gouvernement suisse se sont montées à CHF 1 292 (2016 – CHF 1 319) et représentent la valeur de l'impôt qui aurait été à acquitter par les collaborateurs non suisses en l'absence de la convention fiscale entre l'UICN et le gouvernement, qui exonère les collaborateurs non suisses des impôts sur le revenu et qui est entré en vigueur au 1er janvier 1987.

XXI. REVENUS D'ACCORDS

L'Annexe A contient la liste des revenus d'accords-cadres par donateur et donne le détail des allocations de revenu aux unités de programme et d'opérations de l'UICN.

Les revenus d'accords incluent des contributions en nature pour CHF 481 (2016 – CHF 307).

XXII. AUTRES REVENUS OPÉRATIONNELS

D'autres revenus opérationnels de CHF 4 450 (2016 – CHF 3 514) figurant sous les fonds non soumis à restrictions du Secrétariat comprennent le recouvrement de frais généraux et de gestion auprès du Secrétariat de la Convention de Ramsar de CHF 515 (2016 – CHF 536), des recettes de location de CHF 960 (2016 – CHF 866) et la constatation du revenu différé de donations de CHF 511 (2016 – CHF 645) pour l'immeuble original du Siège et son extension. Le solde du revenu opérationnel se compose de divers revenus externes reçus par le Siège et par les bureaux de l'UICN dans le monde entier.

XXIII. DIFFÉRENCES DE CHANGE SUR RÉÉVALUATION DE SOLDES DES PROJETS

Les soldes des projets sont habituellement exprimés dans la devise du grand livre du pays concerné. À la fin de l'exercice, les soldes des projets non exprimés en francs suisses sont individuellement actualisés

en francs suisses au taux de change de fin d'exercice. Le gain ou la perte non réalisé(s) qui en résulte est comptabilisé(e) en tant qu'ajustement au solde des projets au bilan et à la réserve pour écart de conversion. L'ajustement net est passé par le compte des revenus et dépenses relatif aux accords de projet pour refléter le mouvement net sur le portefeuille des projets.

XXIV. FRAIS D'AUDIT

Les honoraires suivants ont été payés aux auditeurs des états financiers de l'UICN.

	2017	2016
Audit des états financiers consolidés	165	189
Autres audits	48	126

XXV. PARTIES LIÉES

1. Identité des parties liées

a) Les Commissions

Les Commissions de l'UICN sont des réseaux d'experts bénévoles chargés de développer et de faire progresser la connaissance et l'expérience institutionnelles de l'UICN et d'œuvrer à la réalisation des objectifs de l'organisation. Les Commissions sont établies par le Congrès, qui en fixe les mandats.

b) Les Comités nationaux et régionaux

Les Comités nationaux et régionaux sont des groupements de Membres de l'UICN appartenant à des États ou régions spécifiques. Leur rôle est de faciliter la coopération parmi les Membres et de coordonner la participation des Membres au programme et à la gouvernance de l'UICN.

c) Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)

La Convention de Ramsar est abritée par le Secrétariat de l'UICN en son Siège et opère sous sa responsabilité personnelle. Elle est dirigée par un secrétaire général responsable de l'administration des fonds de la Convention et de toutes les questions administratives, excepté celles nécessitant l'exercice de la personnalité juridique. L'UICN assure pour le compte du secrétariat de la Convention de Ramsar des services de gestion financière et budgétaire, des bureaux, et des services RH et informatiques.

d) TRAFFIC International

TRAFFIC International est une organisation caritative enregistrée au Royaume-Uni et une alliance stratégique entre WWF International et l'UICN. Le Secrétariat de l'UICN abrite dans ses bureaux les opérations de TRAFFIC au Cameroun, en Thaïlande et en Afrique du Sud où elles sont conduites sous la personnalité juridique de l'UICN.

e) International Union for Conservation of Nature and Natural Resources – US

L'International Union for Conservation of Nature and Natural Resources – US est une organisation caritative enregistrée aux États-Unis dont l'objet principal est de recueillir des fonds devant être dépensés en partenariat avec l'UICN et ses Membres.

2. Transactions avec des parties liées

Au cours de l'exercice, l'UICN a versé des contributions de CHF 1 300 aux Commissions (2016 – CHF 1 443). Cette somme est répartie sous les titres de dépenses qui reflètent le type des dépenses des Commissions.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Au cours de l'exercice et dans le cadre des services assurés par l'UICN à Ramsar, l'UICN a reçu des fonds totalisant CHF 5 488 (2016 – CHF 5 729) et effectué des paiements pour CHF 5 237 (2016 – CHF 5 650) au nom de Ramsar. À la fin de l'exercice, le solde des fonds détenus pour le compte de Ramsar se montait à CHF 4 466 (2016 – CHF 4 599). Ces transactions sont enregistrées dans les comptes consolidés de Ramsar et ne sont donc pas présentés dans les comptes consolidés de l'UICN. Au cours de l'exercice, l'UICN a reçu des honoraires de CHF 515 (2016 – CHF 536) pour services rendus à Ramsar. Ces honoraires sont compris dans Autres revenus opérationnels.

Pendant l'exercice, l'UICN a effectué des contributions de CHF 446 à TAFFIC International (2016 – CHF 275).

Pendant l'exercice, l'UICN a reçu de l'International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources – US le montant de USD 791 (CHF 743) et en 2016, le montant de USD 1 259 (CHF 1 254).

Résumé des entités légalement contrôlées :

Entité	Clôture d'exercice	Devise	Capital	Proportion du capital	
				2017	2016
The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources, Registered Trustees, (WASAA Trust Fund, Nairobi)	31.12	KES	220 840	100%	100%
UICN, Bureau de Représentation auprès de l'Union Européenne aisbl	31.12	EUR	77	100%	100%
Associação UICN	31.12	BLR	223	20%	20%
IUCN UK (A Company Limited by Guarantee)	31.12	GBP	115	NA	NA
IUCN Maldives		MRV	540	100%	100%
IUCN PNG Mangrove Rehabilitation and Management Project Association	compte dormant				

XXVI. BAUX D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2017, l'UICN a contracté des engagements minimaux pour la location de bureaux s'élevant à CHF 6 007 (2016 – CHF 5 973), correspondant aux frais de location attendus jusqu'à la fin des contrats de location expirant de mars 2018 à décembre 2025.

L'UICN détient des contrats de crédit-bail portant sur du matériel de bureau et des véhicules d'un montant de CHF 205 (2016 – CHF 136), expirant de juin 2017 à juillet 2022.

XXVII. GARANTIE BANCAIRE

Au 31 décembre 2017, les garanties bancaires de l'UICN s'élevaient à 2 862 metical mozambicains (CHF 47) (2016 – EUR 2 071 – CHF 2 220) en faveur d'un donateur de l'UICN. Un montant équivalent est mis en gage auprès de la banque correspondante.

ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D'ACCORDS-CADRES

En milliers de CHF	2017	2017	2016	2016
	Dépenses du Secrétariat non soumise à restriction	Allocation des revenus de fonds de base des accords-cadres	Dépenses du Secrétariat non soumises à restriction	Allocation des revenus de fonds de base des accords-cadres
Région Afrique centrale et occidentale	3 738	789	4 272	882
Région Afrique orientale et australe	4 095	739	4 355	827
Région Asie	7 420	998	7 798	1 115
Méso-Amérique et Caraïbes	4 274	480	3 979	545
Amérique du Sud et Brésil	1 469	383	1 190	481
Bureau régional de l'Europe, Bruxelles	844	-	820	-
Bureau régional Europe de l'Est et l'Asie centrale	396	-	396	-
Région Asie occidentale	1 030	386	1 218	439
Centre de coopération méditerranéen	1 353	-	1 035	-
Océanie	1 623	389	1 910	442
Bureau de Washington D.C.	1 085	-	1 125	-
Sous-total – composantes sous-régionales	27 327	4 164	28 097	4 731
Bureau du Directeur, groupe Conservation de la biodiversité	377	493	466	493
Programme sur les espèces	3 056	676	3 243	803
Programme sur les aires protégées	1 570	529	1 347	541
Programme sur le Patrimoine mondial	1 003	385	1 038	407
TRAFFIC International	446	446	573	275
Sous-total – groupe Conservation de la biodiversité	6 452	2 529	6 667	2 518
Bureau du Directeur, groupe Solutions fondées sur la nature	508	440	523	441
Programme de la gestion des écosystèmes	1 321	324	1 418	260
Programme sur les forêts et le changement climatique	2 597	321	2 908	382
Programme marin et polaire	1 783	424	1 521	445
Programme sur la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau	1 049	298	1 114	356
Programme entreprises et biodiversité	1 185	338	1 344	401
Programme de gouvernance et droits	1 134	532	1 585	818
Sous-total – groupe Solutions fondées sur la nature	9 577	2 677	10 411	3 103
Bureau du Directeur, groupe Politiques et Programme	414	455	427	480
Connaissances économiques	504	291	-	-
Unité Sciences et Connaissances	894	762	842	795
Unité Politique globale	641	600	609	574
Programme sur le droit de l'environnement	1 100	413	1 153	504
Unité de coordination du FME	681	607	669	684
Sous-total – groupe Politiques et Programme	4 234	3 128	3 700	3 037
Commission de l'éducation et de la communication	124	209	229	232
Commission de la gestion des écosystèmes	179	209	244	232
Commission mondiale du droit de l'environnement	138	220	175	244
Commission mondiale des aires protégées	184	218	231	242
Commission de la sauvegarde des espèces	246	235	277	261
Commission des politiques environnementales économiques et sociales	175	209	224	232
Sous-total – Commissions	1 046	1 300	1 378	1 443
Bureau du Directeur Groupe pour le Renforcement de l'Union	851	-	1 638	-
Gouvernance	636	-	652	-
Sous-total – groupe Renforcement de l'Union	1 487	-	2 291	-
Bureau du Directeur général	1 471	145	1 558	159
Conseiller juridique	461	-	511	-
Unité Surveillance	209	-	246	-
Unité Planification, Suivi et Évaluation	531	595	539	654
Unité Communications mondiales	1 130	-	1 252	167
Groupe Finances	1 862	-	2 159	-
Unité mondiale des opérations du Programme	844	-	-	-
Groupe Gestion des ressources humaines	1 202	-	1 252	-
Unité Partenariats stratégiques	569	-	638	-
Groupe Services généraux	2 997	-	3 066	-
Groupe Systèmes d'information	4 067	-	4 249	-
Sous-total – Unités de services	15 343	740	15 471	981
TOTAL GÉNÉRAL	65 466	14 538	68 015	15 811
Dépenses non opérationnelles	23	-	42	-
Dépenses opérationnelles selon le compte des revenus et dépenses	65 489	14 538	68 057	15 811
Réconciliation du revenu d'accords aux Comptes consolidés		2017		2016
Allocation totale indiquée ci-dessus		14 538		15 811
Gains de change réalisés sur contributions en espèces				6
Excédent/(perte) transférés en fin d'année à la réserve désignée		(1 960)		(1 941)
Total affecté sous les accords-cadres		12 578		13 877

ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D’ACCORDS-CADRES

En milliers de CHF

	2017	2016
Partenaires selon les accords-cadres conjoints	TOTAL	TOTAL
Ministère des Affaires étrangères – Danemark	-	3 527
Agence française de développement (AFD), Ministère de l’Europe et des Affaires étrangères (MEAE), Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTESS), Ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation (MAA), Ministère des Outre-Mer (MOM) – France	481	924
Fondation MAVA pour la Nature – Suisse	1 000	1 000
Ministère de l’environnement (MOE) – République de Corée	500	600
Ministère des Affaires étrangères – Finlande	410	375
Agence norvégienne de coopération au développement (NORAD) – Norvège	2 524	2 507
Agence suédoise de développement international (Sida) – Suède	4 627	2 893
Direction du développement et de la coopération (DDC) – Suisse	2 200	2 050
Département d’État – États-Unis	836	-
Total affecté sous les accords-cadres	12 578	13 877

Note :

Les allocations des revenus d’accords-cadres sont établies sur la base des revenus budgétisés au début d’année. La différence entre les allocations effectuées et les revenus réels perçus est affectée aux réserves non soumises à restriction. Ceci est compensé par des soldes sur d’autres sources de financement pour parvenir au résultat global de l’année.